

CLAYTON FLORIN

Composition : Fluroxypyr 200 g/L (20.6 % m/m), sous forme de Fluroxypyr-meptyl 288 g/L
Formulation : Concentré émulsionnable [EC]
Type de produit : HERBICIDE systémique pour la maîtrise des dicotylédones en post-levée dans les céréales à paille, le maïs, le sorgho, la canne à sucre, l'oignon, le pavot, les cultures porte graines, les prairies, les graminées fourragères et la lavande.
Mode d'action : Auxines synthétiques (Pyridyloxy-carboxylates)

GROUPE **HRAC 4** **HERBICIDE**

Détenteur de l'A.M.M : Clayton Plant Protection Ltd., Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, Irlande

www.claytonpp.com

Distributeur : Clayton Plant Protection Ltd.

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

5 L e

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

**UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.**

Consulter ce livret avant toute utilisation.

CLAYTON FLORIN – AMM N° 2220181 – UFI: KAKY-U1A2-T001-NTN0



H226
H304

Liquides et vapeurs inflammables.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



H315
H317
H319
H335
H336
H410

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolences ou des vertiges.



EUH401

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Eviter de respirer les vapeurs/aérosols.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P261
P280

Danger

P301+P310

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

CLAYTON

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370+P378	En cas d'incendie : utiliser de la poudre sèche, du sable sec ou de la terre sèche pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée : 48 heures après traitement des cultures	
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination <i>via</i> les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe 1	Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur graminées fourragères et prairies, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluroxypyr-meptyl plus d'une année sur deux.
SPe 1	Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluroxypyr-meptyl plus d'une fois tous les 3 ans pour les usages sur prairies et sur graminées fourragères.
SPe 2	Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer le produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur prairies et sur graminées fourragères.
SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour une application sur céréales à paille, maïs, moha, miscanthus, sorgho, prairies, graminées fourragères, "oignon", pavot, cultures porte graines et canne à sucre.
SPe 3	Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Premiers secours

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le 112 ou contactez le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude". N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'exposition ou de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Contact avec la peau

CLAYTON 

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

Intoxication animale

Contactez votre vétérinaire.

Fiche de données de sécurité disponible sur www.claytonpp.com.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit.

PRECONISATIONS D'EMPLOI

Usages et doses autorisés - Désherbage

Culture	Cibles / Usages	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications par an	Stades d'application	Délai avant récolte (en jours ou stades de cultures)	ZNT organismes aquatiques*	ZNT plantes non cibles**
Céréales de printemps (avoine, blé, orge et seigle)	Dicotylédones	1.0 L/ha	1	BBCH 13 - 32	BBCH 32	5 m	5 m
Céréales d'hiver (avoine, blé, orge et seigle)	Dicotylédones	1.0 L/ha	1	BBCH 13 - 39 <i>Après reprise de végétation</i>	BBCH 39		
Maïs, moha, miscanthus et sorgho	Dicotylédones	1.0 L/ha	1	BBCH 13 - 16	BBCH 16		
Canne à sucre	Dicotylédones	1.0 L/ha	1	BBCH 12 - 16	BBCH 16		
Oignon	Dicotylédones	0.4 L/ha	1	BBCH 12 - 14	90 jours		
		<i>Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0.2 L/ha</i>					
Pavot et œillette destinés à la pharmacopée	Dicotylédones	1.0 L/ha	1	BBCH 16 - 29	BBCH 29		
Porte graine : ciboule, ciboulette, échalote, poireau, radis et chrysanthème	Dicotylédones	0.5 L/ha	1	-	-		
		<i>Fractionnement possible en une 1^{ère} application à la dose maximale de 0.2 L/ha suivie d'une 2^{ème} application à la dose maximale de 0.3 L/ha</i>					
Prairies	Dicotylédones	1.0 L/ha	1	BBCH 13 - 32	14 jours		
Graminées fourragères	Dicotylédones	1.0 L/ha	1	BBCH 13 - 32	14 jours		
Lavande et lavandin	Dicotylédones	1.0 L/ha	1	Pendant le repos végétatif	-	-	5

* Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour une application sur céréales à paille, maïs, moha, miscanthus, sorgho, prairies, graminées fourragères, "oignon", pavot, cultures porte graines et canne à sucre.

** Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Respect des limites maximales de résidus (LMR)

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Ne pas utiliser les sous-produits des cultures de pavot et de porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.

Nouveau catalogue des usages et usages mineurs

Clayton ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau ci-dessus et décline toute responsabilité concernant son utilisation pour d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Spectre d'action

Voir le tableau des usages

INFORMATIONS RELATIVES A

Conditions d'application

Il appartient à l'agriculteur multiplicateur, avant toute utilisation du produit, de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.

Précautions d'emploi

Afin de garantir une action du produit, il est conseillé d'appliquer CLAYTON FLORIN à des températures supérieures à 8°C.

Les meilleures efficacités sont obtenues lorsque CLAYTON FLORIN est utilisé contre les mauvaises herbes à un stade précoce et en conditions poussantes. Ces conditions sont particulièrement importantes pour la maîtrise des gailllets.

Veiller à ce que les cultures traitées soient vigoureuses avec une croissance non affectée par le froid, les ravageurs, les maladies, une déficience en éléments nutritifs ou stress hydrique.

Traiter par temps calme, sans vent et à une température ne dépassant pas 20°C à l'ombre. Ne pas traiter en périodes de fortes amplitudes thermiques.

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer le produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur prairies et sur graminées fourragères.

Mélanges extemporanés et Compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les produits en association, consulter leur fiche technique. En cas de mélange de ces produits, la plus forte valeur pour chacun des critères (DAR, ZNT, délai de rentrée) s'applique.

Traiter immédiatement après le mélange.

Préparation et application de la bouillie

Utiliser CLAYTON FLORIN avec des volumes d'eau compris entre 200 et 400 L/ha en fonction de la densité de la culture et du développement des mauvaises herbes.

Bien agiter le bidon avant utilisation. Remplir à moitié la cuve du pulvérisateur avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de CLAYTON FLORIN dans la cuve. Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Traiter avec une pression faible et une hauteur de rampe basse, tout en s'assurant de la bonne qualité de pulvérisation pour épandre au minimum 200 L/ha. Appliquer sur feuillage sec et sur des cultures en bon état végétatifs.

Cultures de remplacement / Cultures suivantes

Ne pas implanter de culture de type légume-tubercule ou légume-racine en culture de remplacement ou de rotation moins de 10 mois après application d'un produit contenant du fluroxypyr.

MODE D'ACTION

Le fluroxypyr (pyridyloxy-carboxylates) appartient à la famille des auxines synthétiques.

CLAYTON

Code HRAC : 4

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Clayton décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe

Pendant les phases de préparation/mélange/chargement

- Gants en nitrile réutilisables (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)) ;
- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) et EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) catégorie III type PB3 (certifié NF EN 14605+A1) à porter par-dessus la combinaison précitée

OU combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 (certifiée NF EN 14605+A1) ;

- Protection respiratoire : demi-masque filtrant anti-aérosol (certifié NF EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (certifié NF EN 140) avec filtre anti-aérosol (certifié NF EN 143) de classe P3;
- Lunettes ou écran facial (certifié NF EN 166) (CE, sigle 3).

Pendant l'application - Pulvérisation vers le bas

- **Si application avec tracteur avec cabine fermée :**

- Gants en nitrile à usage unique (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1).

- **Si application avec tracteur sans cabine :**

- Gants en nitrile à usage unique (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) ;

- En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées, porter une protection respiratoire : demi-masque filtrant anti-aérosol (certifié NF EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (certifié NF EN 140) avec filtre anti-aérosol (certifié NF EN 143) de classe P3

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile réutilisables (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)) ;
 - EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) et EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) catégorie III type PB3 (certifié NF EN 14605+A1) à porter par-dessus la combinaison précitée
- OU combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 (certifiée NF EN 14605+A1) ;
- Lunettes ou écran facial (certifié NF EN 166 NF) (CE, sigle 3).

Travailleur

Dans les cas où le travailleur serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter un EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1).

Elimination des équipements de protection individuelle (EPI)

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit et de l'emballage

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.